



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....31

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur NAYRAC

Délibération numéro :
2019/041

**Sortie de la copropriété «
Lotissement de la Mère de
Dieu » Parcelle cadastrée
Section AC n° 455
(propriété de la Commune)**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 3 avril 2019, que la convocation du conseil avait été publiée le mercredi 20 mars 2019
Le Maire



ETAIENT EXCUSES : Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

PROCURATIONS : Nathalie FORT pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Dominique DUCROS pouvoir à Maryse DAURES, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Claude ASSIER, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL

ETAIENT ABSENTS : Nathalie FORT, Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Frédéric FABRE

Madame Elodie PLATET est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Axel PORET, Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Procès-Verbal d'Assemblée Générale du Lotissement La Mère de Dieu en date du 24 juin 2010 (résolution n° 14), acceptant le détachement de la parcelle AC n° 455, propriété communale, à la demande de Monsieur le Maire ;

Considérant que la Commune avait fait l'acquisition, en 2007, de la parcelle cadastrée Section AC n° 455 avec un ensemble plus important de l'ancienne Peausserie Aveyronnaise ;

Considérant que l'accès à cette parcelle n'était possible que par la voie en copropriété (Lotissement de la Mère de Dieu) cadastrée Section AC n° 666 et qu'à ce titre, la parcelle n° 455 faisait elle-même partie de cette copropriété ;

Considérant qu'aujourd'hui il n'y a plus lieu d'utiliser la voie privée en copropriété pour accéder à la propriété communale ;

Après avis de la Commission d'Aménagement Urbain en date du 14 mars 2019, il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'autoriser le détachement de la parcelle cadastrée Section AC n° 455 de la copropriété du « Lotissement de la Mère de Dieu » ;
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

